

Pour diffusion immédiate
Le vendredi 10 novembre 2000

COMMUNIQUÉ

L'impôt à taux uniforme ou à double taux pour améliorer le système fiscal et l'économie du pays ? Rien n'est moins sûr...

*L'IRPP publie une analyse approfondie des répercussions des projets d'impôt à
taux uniforme et à double taux*

Montréal — L'Institut de recherche en politiques publiques a lancé aujourd'hui « Flat Taxes, Dual Taxes, Smart Taxes : Making the Best Choices », un document de travail *Enjeux publics* signé par Jonathan Kesselman, professeur d'économie à la University of British Columbia et directeur du UBC Centre for Research on Economic and Social Policy.

Au cours des dernières années, la réduction des impôts s'est hissée en tête de l'ordre du jour politique du pays. De toutes les propositions mises de l'avant par les différents partis, ce sont celles de l'Alliance canadienne qui se sont le plus nettement démarquées, avec des projets d'impôt à taux uniforme et à double taux. L'étude de Jonathan Kesselman examine les propositions alliancistes d'impôt sur le revenu des particuliers à la lumière des trois principes que sont l'équité, la simplicité et l'efficacité économique, avant d'analyser plus globalement les mesures qui assureraient une réelle amélioration de la politique fiscale canadienne. L'auteur compare aussi entre eux les plans de l'Alliance canadienne, des libéraux et des conservateurs dans le cadre élargi de la compétitivité de notre système fiscal par rapport à celui des États-Unis. Cet exercice l'amène à proposer une approche alternative de réduction des impôts et de réforme fiscale qui remédierait aux faiblesses du système canadien et offrirait d'indéniables avantages.

Après un examen approfondi, l'auteur conclut que les plans à taux uniforme et à double taux sont abordables – contrairement à ce que disent leurs adversaires politiques –, mais qu'ils pourraient entraîner d'importantes restrictions aux dépenses fédérales. M. Kesselman remarque d'autre part que ces propositions comportent plusieurs mesures dont la mise en œuvre serait souhaitable sur le plan économique ou social — qu'il s'agisse de réduire le taux de cotisation à l'assurance-emploi, d'abaisser ou d'éliminer les plafonds de titres étrangers des régimes enregistrés d'épargne-retraite, de réduire l'impôt sur les gains en capital, de tenir compte des coûts liés aux enfants à tous les niveaux de revenus ou de relever les seuils d'imposition nulle de l'impôt sur le revenu des particuliers — mais conclut que leurs lacunes pourraient, en définitive, peser plus lourd dans la balance des inconvénients et des avantages.

1470, rue Peel
Bureau 200
Montréal (Québec)
H3A 1T1
(514) 985-2461
Fax : (514) 985-2559

courriel :
irpp@irpp.org
site internet :
www.irpp.org

En matière d'équité, les plans d'impôt à taux uniforme ou à double taux sont envisagés du double point de vue de l'équité verticale (ou de la progressivité) et horizontale. Dans le premier cas, l'auteur juge que l'adoption d'un taux d'imposition uniforme sur le revenu des particuliers éliminerait de fait la progressivité de notre système fiscal. Il est vrai que les exemptions personnelles de base permettraient de conserver une certaine progressivité. Mais le caractère régressif de la plupart des autres taxes et impôts du système actuel viendrait supprimer cette faible progressivité. Il observe aussi que le double taux amoindrirait sans doute les changements à la répartition du fardeau fiscal des contribuables, mais que la forte réduction du principal élément de progressivité du système réduirait forcément la progressivité d'ensemble de notre système fiscal.

En ce qui concerne l'équité horizontale entre familles à un seul revenu et celles disposant de deux revenus, l'auteur conclut que le taux d'imposition uniforme n'est pas une solution acceptable. Même si on souscrit à la thèse voulant que ces deux types de familles aient à payer le même impôt quand elles totalisent le même revenu, il conclut, après avoir passé en revue les arguments à l'appui de cette proposition, qu'on pourrait obtenir le même résultat en conservant un taux d'imposition progressif, si on permettait le fractionnement du revenu ou les déclarations de revenus conjointes.

En ce qui concerne l'argument voulant que ces propositions aient pour effet de simplifier considérablement notre système fiscal, l'auteur affirme qu'il ne résiste pas à l'analyse parce qu'aucun des deux plans ne s'attaque à l'aspect le plus complexe de l'impôt sur le revenu des particuliers : l'assiette fiscale. Tant que celle-ci ne sera pas élargie, estime-t-il, on ne pourra vraiment simplifier les formulaires de déclaration de revenus des Canadiens.

Enfin, en ce qui touche l'efficacité et la croissance économiques, l'auteur conclut, encore une fois, à l'insuffisance de ces deux propositions. Pour améliorer la compétitivité de notre système fiscal, surtout vis-à-vis des États Unis, il faudrait réduire l'impôt sur l'épargne et sur le revenu en capital. Or, les plans impôt à taux uniforme ou à double taux négligent de s'attaquer à ces problèmes qui constituent les deux principaux boulets de notre compétitivité. Tout comme les libéraux dans leur mini-budget, l'Alliance préconise des modifications opportunes à l'impôt sur les gains en capital, mais les deux partis tardent indûment à réduire l'impôt sur les revenus des sociétés et négligent d'élargir l'accès aux régimes d'épargne enregistrés, une réforme qui serait pourtant nécessaire si on désire véritablement stimuler l'épargne, l'investissement et la croissance économique.

Si l'auteur se montre critique des allégations voulant que l'impôt à taux uniforme et à double taux soient des solutions aptes à corriger les lacunes de notre système fiscal, il observe que les propositions des libéraux et des conservateurs ne feraient guère mieux. Bien qu'on ait dit du plan de l'Alliance qu'il constituait un changement radical de la politique fiscale canadienne, les propositions des trois partis sont en fait étonnamment similaires. M. Kesselman déplore notamment le

fait qu'aucune d'elles n'a répondu à l'urgent besoin de réduire les charges sociales et l'impôt sur les revenus des sociétés, de définir une approche globale de réduction de l'impôt sur l'épargne et les revenus en capital, et d'élargir l'assiette fiscale des particuliers pour assurer à l'ensemble des contribuables un traitement équitable en toutes circonstances.

M. Kesselman termine en signalant que les avantages recherchés par les trois partis peuvent être obtenus plus efficacement par d'autres moyens. La meilleure approche consisterait à accorder autant d'importance à la réforme fiscale qu'à la réduction des impôts, à adopter une taxation des particuliers fondée sur la consommation plutôt que le revenu, à sabrer plus clairement dans le taux d'imposition de sociétés et à réduire considérablement le taux marginal d'imposition des revenus plus faibles, un peu moins celui des revenus moyens et moins encore celui des revenus élevés (beaucoup moins que ne le prévoit l'Alliance). Un plan « modèle » consisterait à adopter un taux d'imposition plus bas et plus intelligent, peut-être même un moins progressif, mais sans aller jusqu'à un système à taux uniforme ou même à double taux.

Veillez noter que le professeur Kesselman sera disponible demain à compter de midi (HP) pour commenter les conclusions de son étude. Pour de plus amples renseignements ou pour demander une entrevue avec l'auteur, veuillez communiquer avec l'IRPP.

Le document de travail « Flat Taxes, Dual Taxes, Smart Taxes: Making the Best Choices » peut être consulté sur le site Web de l'IRPP, au www.irpp.org. Dans le cadre de ses recherches portant sur la fiscalité, l'IRPP a également publié une étude portant sur le traitement fiscal des familles au Canada (« Taxing Canadians Families », juillet 2000). Le prochain titre portera sur le traitement fiscal du capital humain (à paraître). Nous vous invitons aussi à consulter notre revue *Options politiques* (octobre 2000), disponible sur notre site, qui présente un large éventail d'opinions sur l'impôt à taux uniforme.

Fondé en 1972, l'IRPP est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif qui cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens.

- 30 -

| | | |
|------------------|--|----------------|
| Renseignements : | Tristan Landry Agent aux communications IRPP | (514) 985-2461 |
| | Graham Fox Directeur des affaires législatives et des affaires publiques IRPP | (613) 294-9633 |